



CTA de repli du 31 janvier 2019 – compte rendu

Représentants de l'administration : secrétaire général de la rectrice (rectrice absente), secrétaire générale de l'Hérault et deux représentants de la DOS (division de l'organisation des Services = division des moyens).

Les syndicats élus sont tous présents : SNALC, GSU, FO et UNSA.

① introduction de séance :

Les syndicats dénoncent un **manque de dialogue social apaisé**, et un non-respect des délais des tenus des instances (les CA doivent règlementairement intervenir après le CTA et le CTSD pour les collèges). Ils dénoncent également le fait que la DASEN de l'Aude ne souhaite pas réunir de GT sur les DGH collège, ainsi que le délai très court entre CTSD et CDEN dans ce même département (12 et 14 février).

Ils condamnent également le fait que certains chefs d'établissement se mettent hors la loi en ne réunissant pas les commissions permanentes préalables au CA. Certains établissements n'ont même pas transmis aux élus du CA les documents préparatoires ! Le secrétaire général se fait porte-parole de la rectrice en rappelant son attachement au dialogue social et s'engage à faire respecter les articulations CTA-CTSD-CDEN-CA auprès des 5 DASEN.

Le rectorat **accepte toutes les demandes d'audience** concernant les dgh, à condition que les délégations émanent des CA des établissements. Si vous souhaitez êtres reçus, écrivez-nous et nous ferons la demande pour vous.

Avant les vacances d'hiver, le rectorat va convoquer plusieurs **groupes de travail** avec les 4 organisations représentatives. Un sur les implantations des ULIS + PIAL, un sur le plan de formation mis en place pour accompagner la réforme du lycée, un sur les prévisions d'effectifs, un sur les Psy-En et enfin un au sujet de la carte des langues.

En ce qui concerne la fusion des académies, le secrétaire général annonce que la compétence relève du ministère.

Concernant les dotations : le secrétaire général explique d'emblée qu'aucune modification n'a été prévue depuis le dernier CTA.

② **dotation 1^{er} degré** : création de 49 ETP dans l'académie, uniquement dans l'Hérault (hausse démographique) ; +0 dans les 4 autres départements.

Le SNALC vote contre et explique son vote : ces 4+0 vont contribuer à déshabiller les écoles rurales pour financer les dédoublements additionnels dans les classes de CE1 REP. Le SNALC soulève l'impact que cela va avoir sur les familles et sur la hausse des effectifs par classe. Il fallait 100 ETP dans l'académie pour dédouble les CE1 sans toucher à l'existant. Le financement des **dédoublements** se fera donc par la **fermeture** de classes. Le SNUPP est d'accord avec le SNALC sur ce point.

Avant de passer au vote, le SNALC met en garde l'administration sur le fait de nous convoquer à un CTA de repli sans proposer aucune modification. La FSU, contre l'avis du SNALC souhaite continuer à siéger dans les CTA de repli, même en absence de modification des propositions de l'administration.

Vote dotation 1^{er} degré : contre à l'unanimité.

③ **dotation 2d degré** : le rectorat annonce +28 ETP pour l'académie, mais ce bilan repose sur l'augmentation des HSA, les **heures postes diminuant** (voir CR précédent). L'administration explique que cette hausse de 28 ETP doit être employée au soutien de la politique des langues et à la difficulté scolaire. Sur ces 28 ETP, 11 seront utilisés pour ouvrir des classes ULIS dans le second degré et pour financer les 7 EDS dans le cadre de la réforme (7 dans tous les lycées de l'académie, sauf celui de St Chély d'Apcher).

Attention : l'intégralité des EDS sont financées par les dotations de base dans les lycées de plus de 6 divisions de seconde. En revanche, pour les petits établissements (moins de 6 secondes), une enveloppe (globale, à partager) de 17 ETP est destinée au financement des EDS ; cela sera insuffisant et ces lycées devront prélever dans leur marge pour ouvrir les spécialités.

Le SNALC a réclamé les **critères de répartition** des DGH. Le rectorat a répondu que les DGH globales étaient basées sur les grilles horaires nationales par discipline et les prévisions d'effectifs, avec financement des EDS, des Sections sportives, des bilangues LCR en 6^e et les bilingues 5^e-4^e-3^e ainsi que les sections européennes en lycée.

Attention, les **bilangues** qui n'entrent pas dans le cadre de la continuité (et les sections européennes) sont **autorisées** mais doivent être financées sur la marge. Dorénavant, le financement des bilangues de continuité **n'est plus fléché**.

En lycée, les sections euros sont financées dans la dotation globale des établissements (à raison de 2h par niveau) et les pondérations sont financées par 3ETP par lycée.

Vote dotation 2d degré : contre à l'unanimité.

④ **Ajustement de la carte des Enseignements de Spécialité dans l'académie**

Création de 3 nvx EDS NSI sur St Cristol les Alès, Louise Michel Narbonne et Joffre Montpellier.

Votes pour : SNALC, FSU, FO _ abstention : UNSA.

Création d'une EDS langue régionale Catalan à Maillol.

snalc

snalc

snalc

snalc